



**ASSOCIATION SPORTIVE HARDELOT
GOLF CLUB**

Siège social : 3 Avenue du Golf
62152 HARDELOT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE EN DATE DU 10 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 10 décembre, à 17 heures 00,

Les membres du Comité de l'Association Sportive du Golf d'HardeLOT se sont réunis à l'Hôtel du Parc sur convocation du Président.

Étaient présents :

- Philippe FONTAINE
- Didier BECQ
- Paul DANAUX
- Hervé DECLETY
- Caroline MOREAU
- Christian MOREAU
- Olivier TAHON
- Gilles BROUSSE

Était absent et excusé : Adrien DUTERTRE

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant :

- 1 – Cotisation Association Sportive et Droit de jeu

Le comité a voté, à l'unanimité, la nécessité de l'augmentation de la cotisation de l'Association Sportive et des droits de jeu.

- Cotisation Adulte AS : 75€ Cotisation Jeunes : 40 € (montant inchangé)
- Droit de jeu :
 - Membres adultes de l'AS : 7€
 - Membres jeunes de 12 à 18 ans : 3€
 - Non membres de l'AS et joueurs extérieurs : 15€
 - Compétitions caritatives : 20€ pour tous les compétiteurs
 - Grande semaine : membres AS 11 €
Jeunes 5€
non membres AS et extérieurs 22€

- 2 – Calendrier 2023

L'avancement du calendrier 2023 se poursuit, et sera finalisé en début d'année.

Le comité a voté le passage de la publicité dans le calendrier à un montant de 500€ par sponsor.

- 3 – Remerciements donateurs et mécènes

Le comité a décidé de remercier les donateurs et les mécènes qui apportent leurs concours à notre club en les invitant à un apéritif dinatoire courant du mois de janvier.

- 4 – Compte rendu financier

Paul a présenté dans les grandes lignes le bilan de l'exercice 2022 en vue de l'Assemblée Générale du samedi 18 mars 2023.

- 5 – questions diverses

Carré Golf : Le Président avait évoqué, lors de la remise des prix de la coupe des ménages, une proposition d'un partenariat sollicité par Carré GOLF. Ce partenariat visait des conditions commerciales aux membres de l'association. Carré Golf a adressé un exemplaire de cette convention. Les golfs visés sont Hardelot, Le Touquet et Wimereux. La signature de celle-ci s'avère impossible aux motifs suivants :

- Impossibilité à notre association de communiquer le listing des membres à une société commerciale
- Intéressement au profit de l'association sur chiffre d'affaires réalisé par Carré GOLF (incompatible avec notre statut loi 1901)
- Concurrence déloyale avec nos pro-shop, pouvant remettre en cause notre relation avec la direction du golf.

Le comité des trois golfs (Hardelot, Le Touquet et Wimereux) a refusé de signer cette convention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 19h30.

La prochaine réunion interviendra le 7 janvier 2023.

Le secrétariat est assuré par Caroline MOREAU.

Le Président

Secrétaire de séance